

D2025-117

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vérène, CANAVEIRA Antonio, COURNOL Stéphane, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Arnaud BELZANNE, Virginie MICHEL

Procurations : Christine BIGOURET-DENAES à Jacqueline BUONOCORE

Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY

Lucie MAHE à Vérène SOLELIS

Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Bruno TIRADON à Jean-Pierre LUNOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme COQUEL Isabelle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Modification de la Commission de Contrôle des listes électorales

Rapporteur : M. Marcel ALEDO, Maire

Le Conseil municipal est informé que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les

D2025-117

demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle

En raison des différents mouvements au sein du Conseil municipal, il convient de modifier la composition de la Commission de révision électorale.

Il est proposé au Conseil municipal, de prendre acte de la composition de la commission suivante :

Titulaires : Jacqueline BUONOCORE, Jean-Luc MEYER, Antonio CANAVEIRA, Christian BERNETTE, Philippe JOUFFRET

Suppléants : Jean-Louis CELSE, Philippe JALLEY, Géraldine MINGUET

Le Conseil municipal prend acte de la composition de la commission suivante :

Titulaires : Jacqueline BUONOCORE, Jean-Luc MEYER, Antonio CANAVEIRA, Christian BERNETTE, Philippe JOUFFRET

Suppléants : Jean-Louis CELSE, Philippe JALLEY, Géraldine MINGUET

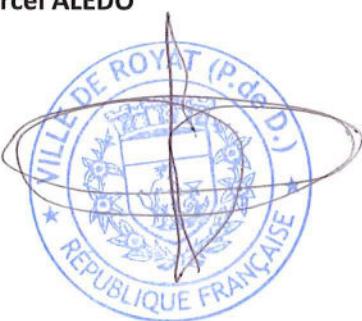
Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Isabelle COQUEL,

Secrétaire de séance